Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-8293-4	**Numéro de version:**	5.00
Date de révision:	02/11/2026	**Annule et remplace la version du :**	21/09/2026

Numéro de version Transport:

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotchcast™ Composé 2131 (Parties A and B)

Numéros d'identification de produit

KE-2351-0891-4	KE-2351-0892-2	KE-2351-0893-0
7000092517	7000092518	7000092519

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Résine Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants , emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veillez à ne pas séparer les FDSs des composants de cette page de couverture. Les réferences des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

28-7666-2, 28-7650-6

Information de transport

Reportez-vous à la section 14 des composants du kit pour les informations de transport

ETIQUETTE DU KIT

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411
Très persistant, très bioaccumulable – vPvB; EUH441

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Contient:
Diisocyanate de méthylènediphényle; Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène; 1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]; 1,1'-Phényliminodipropane-2-ol; Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Polymère uréthane.

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH441	S'accumule fortement dans l'environnement et les organismes vivants, y compris chez l'homme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280I	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
EUH441	S'accumule fortement dans l'environnement et les organismes vivants, y compris chez l'homme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280I	Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Consulter la fiche de données de sécurité pour connaître les pourcentages inconnus des composants (www.3M.com/msds).

Raison de la révision:
Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.
Section 2 : Danger - Enivironnement - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-7650-6	**Numéro de version:**	9.00
Date de révision:	29/10/2026	**Annule et remplace la version du :**	16/02/2026

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Scotchcast™ Flame-Retardant Compound 2131 (Part A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation des voies respiratoires, Catégorie 1 - Sens. Resp. 1; H334
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Cancérogène catégorie 2 - H351

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 2 - STOT RE 2; H373

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
Polymère uréthane	154517-54-1		35 - 45
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	202-966-0	15 - 40
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9		10 - 30
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	247-714-0	1 - 5

MENTIONS DE DANGER:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280	Portez des gants de protection, une protection oculaire et, une protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280	Portez des gants de protection, une protection oculaire et, une protection respiratoire.

Intervention ::

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P342 + P311	En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

1% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.
Contient 45% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Les personnes déjà sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Polymère uréthane	(N° CAS) 154517-54-1	35 - 45	Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	15 - 40	Tox. aigüe 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C

Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	(N° CAS) 39310-05-9	10 - 30	Tox. aigüe 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Phtalate de diundécyle	(N° CAS) 3648-20-2 (N° CE) 222-884-9	< 15	Substance non classée comme dangereuse
Diisocyanate de méthylènediphényle	(N° CAS) 26447-40-5 (N° CE) 247-714-0	1 - 5	Tox. aigüe 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 Nota 2,C
Phosphate de triéthyle	(N° CAS) 78-40-0 (N° CE) 201-114-5	< 1,2	Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	(N° CAS) 1843-03-4 (N° CE) 217-420-7	< 0,1	Sens. cutanée 1, H317 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=100

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Diisocyanate de méthylènediphényle	(N° CAS) 26447-40-5 (N° CE) 247-714-0	(C >= 5%) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	(N° CAS) 39310-05-9	(C >= 5%) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	(N° CAS) 101-68-8 (N° CE) 202-966-0	(C >= 5%) Skin Irrit. 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319 (C >= 0.1%) Sens. resp. 1, H334 (C >= 5%) STOT SE 3, H335

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleurs au nez et à la gorge). Réaction allergique respiratoire (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Irritation grave des yeux (rougeur importante, gonflement, douleur, larmoiement et troubles de la vision). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection

chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Verser une solution décontaminante pour les isocyanates (90% eau, 8% ammoniaque concentré et 2% de détergent)et laisser réagir pendant 10 minutes, ou verser de l'eau et laisser réagir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient homologué pour le transport par les Autorités compétentes, mais ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter une augmentation de la pression. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver le récipient bien fermé pour éviter la contamination avec de l'eau ou l'air. Si on soupçonne une contamination, ne pas refermer le récipient. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart de produits alimentaires ou pharmaceutiques. Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	VME Suisse	VLEP (NCO total)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLEP (as NCO)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLCT (NCO total)(15 minutes) : 0.02 mg/m3; VLCT(	Sensibilisateur

			NCO)(15 minutes) : 0.02 mg/m3.	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	26447-40-5	VME Suisse	VLEP (NCO total)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLEP (as NCO)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLCT (NCO total)(15 minutes) : 0.02 mg/m3; VLCT(NCO)(15 minutes) : 0.02 mg/m3.	Sensibilisateur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	39310-05-9	VME Suisse	VLEP (NCO total)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLEP (as NCO)(8 heures) : 0.02 mg/m3; VLCT (NCO total)(15 minutes) : 0.02 mg/m3; VLCT(NCO)(15 minutes) : 0.02 mg/m3.	Sensibilisateur

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques
Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de sécurité avec protection latérale.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque

élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Paille claire
Odeur	Piquante de pétrole
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	>=148,9 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	>=148,9 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	741 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	1,08 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Taille moyenne de particules	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité vrac	*Pas de données de tests disponibles.*

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de ramollissement:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse peut se produire.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Bases fortes
Alcools
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouflures, démangeaisons et desséchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:
Effets respiratoires : Les signes et les symtômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Information complémentaire:
Les personnes précédemment sensibilisées aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée à d'autres isocyanates.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Polymère uréthane	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère uréthane	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Phtalate de diundécyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Rat	LD50 > 15 800 mg/kg
Diisocyanate de méthylènediphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,368 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	Ingestion	Rat	LD50 31 600 mg/kg
Phosphate de triéthyle	Cutané	Cochon d'Inde	LD50 > 21 400 mg/kg
Phosphate de triéthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 8,8 mg/l
Phosphate de triéthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 131 mg/kg
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Classification officielle	Irritant
Phtalate de diundécyle	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Diisocyanate de méthylènediphényle	Classification officielle	Irritant
Phosphate de triéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	Données in Vitro	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Lapin	Irritant sévère
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Lapin	Irritant sévère
Phtalate de diundécyle	Lapin	Moyennement irritant
Diisocyanate de méthylènediphényle	Lapin	Irritant sévère
Phosphate de triéthyle	Lapin	Irritant sévère
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	Données in Vitro	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Souris	Sensibilisant
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Souris	Sensibilisant
Phtalate de diundécyle	Humain	Non-classifié
Diisocyanate de méthylènediphényle	Souris	Sensibilisant
Phosphate de triéthyle	Souris	Non-classifié
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Humain	Sensibilisant
Diisocyanate de méthylènediphényle	Humain	Sensibilisant

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vivo	Non mutagène
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	In vivo	Non mutagène
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Phtalate de diundécyle	In vitro	Non mutagène

Diisocyanate de méthylènediphényle	In vivo	Non mutagène
Diisocyanate de méthylènediphényle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Rat	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	Avant l'accouplement - Lactation
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	28 jours
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	Avant l'accouplement - Lactation
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	28 jours
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	LOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	Avant l'accouplement - Lactation
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	28 jours
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 0,004 mg/l	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	

Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Classification officielle	NOAEL Non disponible	
Phosphate de triéthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Inhalation	Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	28 jours
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	Ingestion	Système endocrine \| tractus gastro-intestinal \| Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	14 jours
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Inhalation	Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	28 jours
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	Ingestion	Système endocrine \| tractus gastro-intestinal \| Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	14 jours
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 086 mg/kg/jour	21 jours
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,004 mg/l	13 semaines
Diisocyanate de méthylènediphényle	Inhalation	Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,01 mg/l	28 jours
Diisocyanate de méthylènediphényle	Ingestion	Système endocrine \| tractus gastro-intestinal \| Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	14 jours
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	Ingestion	Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 392 mg/kg/jour	13 semaines

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Polymère uréthane	154517-54-1	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	>1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Poisson zèbre	Estimé	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	10 mg/l
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EC50	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite	>100 mg/l

					de la solubilité dans l'eau	
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	155 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	1,206 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	>1 640 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Puce d'eau	Composant analogue	24 heures	EC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	1 640 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	10 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>100 mg/l
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Laitue	Composant analogue	17 jours	NOEC	1 000 mg/kg (poids sec)
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Ver rouge	Composant analogue	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Boue activée	Expérimental	5 heures	EC50	5 000 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Bactéries	Expérimental	30 minutes	EC10	2 985 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EbC50	900 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	350 mg/l
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	31,6 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>1 000 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	>1 000 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,0477 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Poisson zèbre	Expérimental	28 jours	NOEC	0,00102 mg/l
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	154517-54-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	20 heures (t 1/2)	
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Produit d'hydrolyse Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<2 heures (t 1/2)	
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	82.81 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Biodégradation intrinsèque aquatique.	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 302C - MITI (II) modifié
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	<2 heures (t 1/2)	
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	835.3200 Zhan-Wellens
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	>1 Années (t 1/2)	EC C.7 Hydrolyse à pH
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	12 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental Biodégradation	98 jours	évolution dioxyde de carbone	<1.6 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 308 Aero Anaer Trans sed
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental Biodégradation	61 jours	évolution dioxyde de carbone	<1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Essai OCED 309 de simulation de la biodégradation aérobie dans l'eau
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental Biodégradabilité inhérente au sol	120 jours	évolution dioxyde de carbone	3.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène	OCDE 307 Aero Anaer Trans sol

					théorique DBThO	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Polymère uréthane	154517-54-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Expérimental BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.86	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	200	OECD305-Bioconcentration
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.51	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	<1.3	OECD305-Bioconcentration
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental BCF - Poisson		Facteur de bioaccumulation	2177	OECD305-Bioconcentration
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	>6.5	OCDE 117 méthode HPLC log Kow

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	34 000 l/kg	Episuite™
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	66,5 l/kg	Episuite™
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	300 000 l/kg	Episuite™
Phosphate de triéthyle	78-40-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	30 l/kg	Episuite™
1,3-Tris(3-tertbutyl-4-hydroxy-6-méthylphényl)butane	1843-03-4	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	33 900 000 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de méthylènediphényle	26447-40-5	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)
Homopolymère du 1,1'-méthylènebis[isocyanato]benzène	39310-05-9	Carc. 2	Classification 3M Selon le règlement CE N° 1272/2008
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Carc. 2	Règlement (CE) N° 1272/2008, table 3.1
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposés dans le cadre de leur travail uniquement si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a approuvé une exception.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): les femmes enceintes et les mères qui allaitent peuvent entrer en contact avec cette préparation ou y être exposées dans le cadre de leur travail uniquement s'il est constaté à partir d'une évaluation du risque effectuée par un expert que l'exposition ne peut provoquer aucun dommage à la mère et à l'enfant dans le contexte des activités et des mesures de protection prises.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	Identifiant(s)
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	101-68-8

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des notes pertinentes

Nota 2	La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.
Nota C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.

Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été ajoutée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.
Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 3: Table SCL - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Valeurs limites biologiques : Description - L'information a été supprimée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été supprimée.
Section 8: BLV - L'information a été ajoutée.
Description de légende - L'information a été supprimée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des Notes pour tous les composants du matériau donné. -

L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch

Fiche de données de sécurité

Copyright,2026, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	28-7666-2	**Numéro de version:**	7.00
Date de révision:	18/09/2026	**Annule et remplace la version du :**	10/12/2025

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M Scotchcast Flame Retardant Resin 2131 (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Electrique

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412
Très persistant, très bioaccumulable – vPvB; EUH441

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Identifiant(s)	EC No.	% par poids
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	284-366-9	20 - 30
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	221-360-7	3 - 7

MENTIONS DE DANGER:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH441	S'accumule fortement dans l'environnement et les organismes vivants, y compris chez l'homme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280A	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Pour les conditionnements <= 125 ml, les mentions de danger et d'avertissement suivantes doivent être utilisées :

<= 125 ml mention de danger

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH441	S'accumule fortement dans l'environnement et les organismes vivants, y compris chez l'homme.

<= 125 ml mention d'avertissement

Prévention:

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280A	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient 6% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui remplit les critères vPvB selon le Règlement (EC) N°1907/2006, Annexe XIII.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
HOMOPOLYMERE	(N° CAS) 69102-90-5	20 - 30	Substance non classée comme dangereuse
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	(N° CAS) 84852-53-9 (N° CE) 284-366-9	20 - 30	vPvB , EUH441
Phtalate de diundécyle	(N° CAS) 3648-20-2 (N° CE) 222-884-9	10 - 15	Substance non classée comme dangereuse
Polymère de 1,3-propanediol	(N° CAS) 25322-69-4	5 - 10	Tox. aigüe 4, H302
Pentoxyde d'antimoine	(N° CAS) 1314-60-9 (N° CE) 215-237-7	5 - 10	Tox. aquatique chronique 2, H411
Huile de ricin	(N° CAS) 8001-79-4 (N° CE) 232-293-8	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	(N° CAS) 3077-13-2 (N° CE) 221-360-7	3 - 7	Lésions oculaires 1, H318
1,1'-Oxydipropane-2-ol	(N° CAS) 25265-71-8 (N° CE) 246-	3 - 6	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle

	770-3		
Noir de carbone	(N° CAS) 1333-86-4 (N° CE) 215-609-9	1 - 5	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Silice	(N° CAS) 7631-86-9 (N° CE) 231-545-4	1 - 3	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6	1 - 3	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Eau	(N° CAS) 7732-18-5 (N° CE) 231-791-2	0,5 - 2	Substance non classée comme dangereuse
Oxyde de disodium	(N° CAS) 1313-59-3 (N° CE) 215-208-9	< 1	EUH014 Tox. aigüe 3, H301 Corr. cutanée 1B, H314 STOT SE 3, H335

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
En cas d'exposition, laver à l'eau et au savon. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Valeur limite pour les poussières en général	1333-86-4	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m3; VLEP (poussières inhalabiles)(8 heures):10 mg/m	
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	VME Suisse	VME(exprimé comme poussière alvéolaires)(8 heures):3 mg/m3;VME(poussière respirable et/ou fumée)(8 heures):3 mg/m3;VME(fumée et poussières alvéolaires)(8 heures):3 mg/m3;VME(exprimé en Al, poussières inhalables)(8 heures):3 mg/m3;VLE(poussière respirable et/ou fumée)(15 min.):24 mg/m3;VLE(fumée et poussières alvéolaires)(15 min./4X):24 mg/m3	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	VME Suisse	VLEP(Inhalable vapeur/aérosol)(8 heures):140 mg/m3; VLCT(Inhalable vapeur/aérosol)(15 minutes):280 mg/m3	Foetotoxique Groupe C
Valeur limite pour les poussières en général	7631-86-9	VME Suisse	VLEP (poussières respirables)(8 heures):3 mg/m3; VLEP (poussières inhalabiles)(8 heures):10 mg/m	

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Identifiant(s)	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Suisse VBT valeurs	Aluminium	Créatinine dans les urines	c	50 ug/g	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
Exposition de longue durée: après

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 16321

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	**Epaisseur (mm)**	**Temps de pénétration**
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Couleur	Noir
Odeur	Piquante de glycol
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*

Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	> 143,3 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	> 143,3 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	4 264 mm²/s
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	< 186 158,4 Pa [@ 55 °C]
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	1,29 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire:	*Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	**Condition**
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge.

Contact avec la peau:
Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
HOMOPOLYMERE	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
HOMOPOLYMERE	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Cutané	Lapin	LC50 > 2 000 mg/kg
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Phtalate de diundécyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Rat	LD50 > 15 800 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Cutané	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Polymère de 1,3-propanediol	Ingestion	Rat	LD50 > 1 000 mg/kg
Pentoxyde d'antimoine	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Pentoxyde d'antimoine	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 5,4 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	Cutané	Risques pour la santé similaires	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 3 800 mg/kg
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Cutané	Lapin	LD50 > 5 010 mg/kg
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Inhalation -	Rat	LC50 > 2,34 mg/l

	Poussières/ Brouillards (4 heures)		
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Rat	LD50 > 5 010 mg/kg
Huile de ricin	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000
Huile de ricin	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000
Noir de carbone	Cutané	Lapin	LD50 > 3 000 mg/kg
Noir de carbone	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Silice	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,3 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Oxyde de disodium	Ingestion	Jugement professionnel	LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Lapin	Aucune irritation significative
Phtalate de diundécyle	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Aucune irritation significative
Pentoxyde d'antimoine	Lapin	Aucune irritation significative
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Jugement professionnel	Irritation minimale.
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Lapin	Aucune irritation significative
Huile de ricin	Humain	Irritation minimale.
Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de disodium	Composants similaires	Corrosif

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Lapin	Aucune irritation significative
Phtalate de diundécyle	Lapin	Moyennement irritant
Polymère de 1,3-propanediol	Non disponible	Moyennement irritant
Pentoxyde d'antimoine	Composants similaires	Moyennement irritant
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	Jugement professionnel	Corrosif
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Lapin	Aucune irritation significative
Huile de ricin	Lapin	Moyennement irritant

Noir de carbone	Lapin	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de disodium	Composants similaires	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Cochon d'Inde	Non-classifié
Phtalate de diundécyle	Humain	Non-classifié
Polymère de 1,3-propanediol	Homme et animal	Non-classifié
Pentoxyde d'antimoine	Souris	Non-classifié
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Huile de ricin	Humain	Non-classifié
Silice	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	In vitro	Non mutagène
Phtalate de diundécyle	In vitro	Non mutagène
Polymère de 1,3-propanediol	In vitro	Non mutagène
Pentoxyde d'antimoine	In vitro	Non mutagène
1,1'-Oxydipropane-2-ol	In vitro	Non mutagène
1,1'-Oxydipropane-2-ol	In vivo	Non mutagène
Huile de ricin	In vitro	Non mutagène
Huile de ricin	In vivo	Non mutagène
Noir de carbone	In vitro	Non mutagène
Noir de carbone	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Silice	In vitro	Non mutagène
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
Noir de carbone	Cutané	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Ingestion	Souris	Non-cancérogène
Noir de carbone	Inhalation	Rat	Cancérogène
Silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Rat	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organis	Test résultat	Durée

			mes		d'exposition
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	1 génération
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	1 génération
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1 250 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	LOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/jour	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Oxyde de disodium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	Coeur \| Système endocrine \| système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 250 mg/kg/jour	28 jours
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	Ingestion	système hématopoïétique \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 086 mg/kg/jour	21 jours
Phtalate de diundécyle	Ingestion	Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	28 jours
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 470 mg/kg/jour	105 semaines
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Coeur \| Système endocrine \| Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 040	105 semaines

					mg/kg/jour	
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 115 mg/kg/jour	105 semaines
1,1'-Oxydipropane-2-ol	Ingestion	la peau \| tractus gastro-intestinal \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| Système nerveux \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 040 mg/kg/jour	105 semaines
Huile de ricin	Ingestion	Coeur \| système hématopoïétique \| Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 4 800 mg/kg/jour	13 semaines
Huile de ricin	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Souris	NOAEL 13 000 mg/kg/jour	13 semaines
Noir de carbone	Inhalation	pneumoconiosis	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Silice	Inhalation	Système respiratoire \| silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	pneumoconiosis	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	Identifiant(s)	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Algues vertes	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Moucheron	Expérimental	28 jours	NOEC	5 000 mg/kg (poids sec)
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	10 mg/l
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Colin de Virginie	Expérimental	140 jours	NOEL	88,1 mg par kg de poids corporel
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Oignon	Expérimental	21 jours	NOEC	1 968,22 mg/kg (poids sec)
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Ver rouge	Expérimental	56 jours	NOEC	649,9 mg/kg (poids sec)
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Microbes du sol	Expérimental	28 jours	NOEC	2 500 mg/kg (poids sec)
HOMOPOLYMERE	69102-90-5	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Carpe commune	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Sheepshead Minnow	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	155 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	1,206 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Algues vertes	Point final non atteint	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	19,1 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	9,2 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Invertébré	Estimé	96 heures	LC50	2,35 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Ver noir	Estimé	28 jours	NOEC	149 mg/kg (poids sec)
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	2,8 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Truite arc-en-ciel	Estimé	28 jours	LC10	0,209 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEC	2,31 mg/l
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Boue activée	Estimé	4 heures	EC50	36 mg/l
Huile de ricin	8001-79-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Huile de ricin	8001-79-4	Bactéries	Composant analogue	16 heures	NOEC	10 000 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	105,8 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Poisson zèbre	Composant analogue	96 heures	LC50	>100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	100 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	>=10 mg/l
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	poisson rouge	Expérimental	96 heures	LC50	>5 000 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	1 000 mg/l
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Colin de Virginie	Expérimental	14 jours	LD50	>2 000 mg par kg de poids corporel
Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

Noir de carbone	1333-86-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Noir de carbone	1333-86-4	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	>800 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	N/A	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	>100 mg/l
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	>100 mg/l
Silice	7631-86-9	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Oxyde de disodium	1313-59-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThOD	OCDE 301C
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Expérimental Biodégradation	63 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDe 314 Simu Biodeg WW
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Expérimental Biodégradation		Période demivie (t 1/2)	>6 mois (t 1/2)	
HOMOPOLYMERE	69102-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	82.81 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Huile de ricin	8001-79-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	64 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	Modelé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en	6 %BOD/ThOD	Catalogic™

				oxygène		
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84.4 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	42 jours	Déplétion du carbone organique	83.6 % Suppression de carbone organique dissous COD	Essai OCDE 302A - Méthode SCAS modifiée
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Biodégradation	64 jours	Déplétion du carbone organique	23.6 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 306-biodégradabilité eau de mer
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de disodium	1313-59-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
HOMOPOLYMERE	69102-90-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.86	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Pentoxyde d'antimoine	1314-60-9	Composant analogue BCF - Poisson	23 jours	Facteur de bioaccumulation	<=28.6	
Huile de ricin	8001-79-4	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7	Catalogic™
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≤1.13	EC A.8 coefficient de partage
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	Modelé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	2.8	Catalogic™
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental BCF - Poisson	42 jours	Facteur de bioaccumulation	4.6	OECD305-Bioconcentration
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.462	EC A.8 coefficient de partage
Noir de carbone	1333-86-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde d'aluminium (non fibreux)	1344-28-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Silice	7631-86-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Oxyde de disodium	1313-59-3	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

		insuffisantes pour la classification				

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	Identifiant(s)	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	1 290 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Phtalate de diundécyle	3648-20-2	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	66,5 l/kg	Episuite™
Huile de ricin	8001-79-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 000 000 000 l/kg	Episuite™
Polymère de 1,3-propanediol	25322-69-4	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	<17.8 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
1,1'-Phényliminodipropane-2-ol	3077-13-2	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	150 l/kg	ACD/Labs ChemSketch™
1,1'-Oxydipropane-2-ol	25265-71-8	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	1 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Identifiant(s)	Statut PBT/vPvB
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27* Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient	Identifiant(s)	Classification	Réglementation
Noir de carbone	1333-86-4	Grp. 2B: Possibilité carc.	Centre International de

		des hommes	Recherche sur le Cancer (CIRC)
Silice	7631-86-9	Gr.3: non classifié	Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Identifiant(s)
1,1'-(éthane-1,2-diyl)bis[pentabromobenzène]	84852-53-9

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH014	Réagit violement avec l'eau.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Section 14 de l'UE - Données du tableau - L'information a été ajoutée.
Section 14 de l'UE - En-têtes de tableau - L'information a été ajoutée.
Section 2 : Danger - Enivironnement - L'information a été modifiée.
Section 2: <125ml Précaution - Prévention - L'information a été modifiée.
CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.
Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été modifiée.
Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.
Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Produits de combustion dangereux (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Contrôles techniques appropriées (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites biologiques : Description - L'information a été ajoutée.
Section 8: Table des Valeurs Limites Biologiques - L'information a été ajoutée.
Section 8: BLV - L'information a été supprimée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Description de légende - L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition :Valeurs limites de moyenne d'exposition : - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection personelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection de la peau - gants recommandés - L'information a été ajoutée.
Section 9 : Densité - L'information a été modifiée.
Section 9: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été modifiée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été ajoutée.
Section 9: Pression de vapeur (Valeur) - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11:Cancérogénicité (Information) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: L'exposition prolongée ou répétée peut causer (phrases standards) - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été ajoutée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
Section 12: Pas d'information displonibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été supprimée.
Section 12: Rayon du tableau PBT/vPvB - L'information a été ajoutée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 13: déclaration d'élimination suisse - L'information a été modifiée.
Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de classification - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température de régulation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Température critique - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été supprimée.
Section 14 Règlementations - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Code de ségrégation - Données règlementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Précautions particulières - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport en vrac - Données règlementaires - L'information a été supprimée.
Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été supprimée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été supprimée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.
Section 2: Pas d'information displonibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch